FNTR
FEDERATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
PICARDIE

Fédération Nationale des Transports de Voyageurs
PICARDIE

Communiqué de Presse du 8 juin 2011

Charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO2 dans le transport routier de marchandises en Picardie

En collaboration avec le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire et l'ADEME, et depuis 2008, **l'Union régionale Picardie de la Fédération Nationale des Transports Routiers** incite les transporteurs adhérents ou non à adopter la charte « OBJECTIF CO2, les transporteurs s'engagent » pour réduire d'avantage l'impact du transport sur les émissions globales de CO2.

La FNTR Picardie encourage les entreprises à s'investir dans cette démarche globale de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction de CO2. Cette charte permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et métier, de s'engager sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par conséquent leurs émissions de CO2.

Au 8 Juin 2011, 294 entreprises ont déjà adopté la charte au niveau national, ce qui représente 51 299 véhicules pour un gain de plus de 301 509 tonnes de CO2 par an à terme des plans d'actions..

En 2009, deux entreprises picardes, **Transports PREVOTE et SAS CAILLE Logistique**, ont signé cette charte.

En 2010, 16 entreprises se sont engagées dans cette démarche :

Akacia ; Bernardi Logistique ; BP Trans ; Brunelle Transports ; BTL Transports ; Houtch Transports ; Melatra NV ; Optivrac SARL ; Stas Transports ; Transport Choquet ; Transport Lucas Europe ; Transports Delmotte ; Transports Du Bacque ; Transport Lamory ; Transports Somotra ; VRAC Transport Delmotte

En 2011, 6 autres entreprises s'engagent ce jour dans cette démarche.

Au niveau national, cela représente plus de 51 299 poids lourds et 55 890 conducteurs. Les plans d'actions sur 3 ans envisagés par ces entreprises permettront d'éviter la consommation de plus de 105 103 002 millions de litres de gasoil et une réduction de 301 509 tonnes de CO2.

Au niveau régional, cela représente plus de 1 703 poids lourds et 1 822 conducteurs. Les plans d'actions sur 3 ans envisagés par ces entreprises permettront d'éviter la consommation de plus de 2 345 000 millions de litres de gasoil et une réduction de 6 244 tonnes de CO2.

Les entreprises suivantes : **Transports DOUCY ; Transports VITADIS ; Transports ROUCOULET, IMMO OUEST Transports ; Transports LOCATELLI ; Transports SOTRAPOISE** s'engagent pour trois ans dans la charte « OBJECTIF CO2 », à compter de ce Mercredi 8 Juin 2011.

La FNTR Picardie indique que 16 autres entreprises sont actuellement en cours dans cette démarche et pourront signer la charte avant fin de l'année.

Contact Presse :
FNTR Picardie/Nathalie MASCRE
03 22 92 82 79
fntr.picardie@wanadoo.fr

Objectif CO2
Les transporteurs s'engagent

Avec 12 500 entreprises adhérentes, la Fédération Nationale des Transports Routiers est la première organisation professionnelle du secteur du transport routier en France. Sa mission : la défense et la promotion des intérêts, de l'image et de la pérennité des entreprises et du secteur du Transport RoutierdetMarchandisestfrançais.